

C.C.F. et le nôtre tombent d'accord. Toutefois, ainsi que la représentante d'Hamilton-Ouest (M<sup>me</sup> Fairclough) l'a signalé, nous ne pouvons nous rallier à une proposition tendant à établir un régime de réglementation des prix en général, ou de réglementation des prix de détail et de revente par l'État. C'est parce que l'amendement du député de Rosetown-Biggarr nous a paru avoir nettement cet effet que nous avons cru opportun de définir clairement notre attitude en apportant un sous-amendement à l'amendement présenté par le parti de la C.C.F. Notre amendement conserve cette partie de la motion cécéliste portant que l'étude du bill ne se poursuivra pas maintenant. Je tiens à préciser ce que comporte notre amendement. Je lirai le texte que présenterait la motion si l'amendement du parti de la C.C.F. était modifiée ainsi que nous l'avons proposé. Voici comment se lirait l'amendement si notre sous-amendement était adopté:

La Chambre décide que le bill n° 36 ne soit pas lu maintenant pour la 2<sup>e</sup> fois mais qu'il y a lieu de songer à présenter une mesure tenant à établir une commission du commerce équitable.

Je crois que si le parti de la C.C.F. accepte ma proposition antérieure, savoir tout d'abord que la mesure à l'étude ne doit pas être adoptée sans un examen plus approfondi et, en second lieu, que le détaillant a droit à une certaine protection, il constatera, je l'espère, qu'il peut appuyer notre amendement.

Je tiens à m'arrêter quelque peu à des chiffres qu'a consignés au compte rendu, ce matin, le représentant de Rosetown-Biggarr au sujet de la marche du débat en cours et des progrès accomplis. Il a parlé du nombre de ceux qui ont pris la parole et des heures consacrées au débat. Je me suis permis de faire mes propres calculs à cet égard et je crois vraiment que mes chiffres sont plus élevés que les siens. Selon lui, 26 députés ont parlé lors de la présentation de la motion en vue d'instituer le comité; d'après mes calculs, il y en a eu 27, mais je ne le chicanerai pas pour un de plus ou un de moins. Il a dit qu'au cours du débat sur le projet de loi même, soit lundi, mardi et mercredi, 29 députés ont pris la parole: j'en ai compté 30, mais encore là je ne chicanerai pas pour un de plus ou un de moins.

**M. Knowles:** Deux ou trois autres ont parlé depuis.

**M. Fulton:** Je parle des députés qui avaient pris la parole jusqu'au moment où a parlé le représentant de Rosetown-Biggarr. Je souligne que le premier sujet à aborder est celui du projet de loi, parce que, bien que

[M. Fulton.]

nous ayons discuté la proposition tendant à déferer le rapport du comité MacQuarrie à une commission parlementaire, nous ne savions pas alors quelle serait la mesure proposée, ni quelle forme elle revêtait.

Je ne crois pas qu'il soit juste de dire qu'il y a eu 30 et 27 orateurs qui ont participé au débat. Je crois qu'il est plus exact de dire que 30 orateurs ont participé au débat jusqu'ici. Additionnons, si on le veut, les deux chiffres; je désire signaler par ailleurs que durant la session le débat sur le discours du Trône a duré 21 jours. Il y a eu 187 orateurs, 7 propositions d'amendement et 10 mises aux voix.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'hésite à interrompre le député, mais je ne vois pas comment cela peut avoir rapport au bill ou au sous-amendement.

**M. Fulton:** Monsieur l'Orateur me permet-il de lui faire remarquer respectueusement que, durant ses remarques de ce matin, l'honorable député de Rosetown-Biggarr a parlé de la longueur du présent débat et du nombre d'orateurs qui y avaient participé? Je ne prétends nullement que le nombre de gens qui ont participé au débat sur l'Adresse ait quelque rapport avec le présent bill. Je serai très bref. Je ne parlais pas de ce que je crois être une déduction du député, ou la conclusion qui ressort des remarques du représentant de Rosetown-Biggarr, à savoir que cette question a été bien suffisamment débattue. Voici le but de mes remarques et de la comparaison que je viens de faire: étant donné tout le temps qu'on a consacré aux discours du Trône, le nombre d'orateurs qui y ont participé de même que le nombre d'amendements et de mises aux voix, et vu que personne n'a prétendu à ce moment-là que le débat se prolongeait d'une façon extraordinaire ni que les questions étaient débattues trop longuement, je puis difficilement admettre que cette déduction, si c'est bien le sens des remarques que l'honorable député a faites ce matin, s'applique avec raison au débat sur la présente mesure qui, à mon avis, est la plus importante qu'on ait présentée à la Chambre depuis longtemps.

Quand on examine le bill et les amendements proposés, il importe, je pense, de tenir compte de l'intérêt des gens atteints par la mesure. Ce matin, le représentant de Rosetown-Biggarr a mentionné quelques organismes qui se sont déclarés opposés à la fixation du prix de revente. Il en a conclu qu'ils favorisaient la mesure du Gouvernement. Je signale qu'aucun mémoire n'appuyait le projet de loi, car aucun des organismes ne savait quelle serait la mesure. Il est vrai, cependant, que ces organismes se sont déclarés opposés à la fixation du prix de revente. Mais il est également juste d'affirmer, je pense, que tous les